

POS Secteur Est - Approbation de la modification

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin de permettre la réalisation de l'AFUA des Vareilles, le Conseil Municipal a autorisé par sa délibération du 25 juin 1990, le lancement de la procédure de modification du POS de Besançon, secteur Est.

Cette modification fait suite à la concertation qui a été menée entre la Ville, la commune de Chalezeule, les responsables de l'AFUA et le Comité de Quartier sur la création d'une zone spécifique, située aux Vareilles, qui nécessite un remembrement préalable à l'aménagement de la zone.

Cette zone est appelée zone 2 NAv.

Le projet de modification a été soumis à une enquête publique du 5 novembre 1990 au 5 décembre 1990. Les quelques observations relevées portent sur des demandes de modification de zonage qui ne concernent pas la modification en question.

Le commissaire-enquêteur, M. PERRUCHE, a donc remis son rapport et ses conclusions, qui sont favorables sans réserve au projet de modification.

La Commission d'Urbanisme a émis un avis favorable sur ce projet.

Le Conseil Municipal est donc invité :

- à approuver le projet de modification du POS de Besançon, secteur Est,
- cette modification ne sera applicable qu'après l'accomplissement des mesures de publicité légales suivantes :

* affichage de la présente délibération pendant un mois à la Mairie de Besançon, 2 rue Mégevand,

* publicité dans les journaux suivants : l'Est Républicain, la Terre de Chez Nous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.